



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

L'ensemble des représentants du personnel au CSAR du 16 octobre 2023 a émis un avis négatif sur le Règlement intérieur du CSA et de la FS de la DGFIP.

En effet, le Règlement intérieur présentait des dispositions moins favorables que le règlement ministériel intérieur.

Aujourd'hui, vous soumettez à notre examen sa déclinaison au plan local.

De la même manière nous ne pouvons pas l'accepter car il ne reprend pas les propositions déjà faites par nos organisations nationales.

Pour rappel, voici les propositions formulées par nos organisations nationales que nous reprenons en totalité au niveau local :

- prise en charge des frais des déplacements des suppléants pour la FS suivant l'annonce du ministre faite en CSAM de février 2023 ;
- possibilité de convoquer les suppléants en tant qu'experts en CSA suivant l'annonce faite par le ministre en CSAM de juillet 2023 ;
- cohérence entre la densité de l'ordre du jour et de la durée des instances : durée prévisionnelle des instances fixée à une journée minimum, voire 2 jours en cas d'ordre du jour dense, un temps équivalent à la durée de la réunion pour la préparation et un temps équivalent à la durée de la réunion pour la rédaction du compte rendu des travaux ;
- maintien des droits des représentants du personnel acquis en matière d'autorisations d'absences ;
- précision sur les délais de reconvoocation en l'absence de quorum et la tenue de nouvelles instances ;
- précision sur le délai de transmission du PV après l'instance ;
- transmission en temps réel des fiches de signalement, accidents de travail, maladies professionnelles, registre hygiène et sécurité et compte-rendus d'évacuation,
- non anonymisation de ces documents ;
- convocation et transmission des documents aux acteurs de prévention

En outre, nous nous inquiétons de constater une augmentation des situations de risques psycho-sociaux (RPS). Nous faisons de ce point une priorité pour l'exercice de nos mandats en souhaitant privilégier des mesures préventives pour éviter la récurrence de tels événements ou leur propagation au sein des services. Dans de nombreux cas, surtout pour des situations sensibles, la transparence et le dialogue avec les OS sont des moyens efficaces pour résoudre les problèmes.

L'ensemble des représentants du personnel doit donc bénéficier du même niveau d'information.